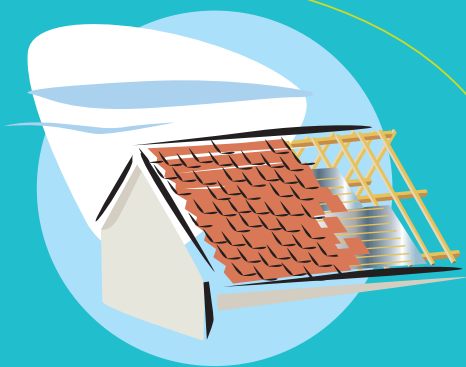


Prévention des risques professionnels

Couvreur



Des gestes simples pour vous protéger





Faire une chute de hauteur, se faire mal au dos en soulevant des charges trop lourdes, se blesser sur un toit, développer une allergie... Pour les couvreurs, les risques professionnels sont multiples.

En tant que professionnel indépendant, des gestes simples vous permettent de protéger votre santé et celle de vos salariés et d'assurer ainsi la pérennité de votre entreprise.

Cette brochure d'information vous propose de nombreux conseils de prévention adaptés à votre quotidien.

CHUTES

(DE HAUTEUR ET DE PLAIN-PIED)

Quels risques pour la santé ?

En raison de la réalisation de l'essentiel de votre travail en hauteur, de la contrainte des dénivellations et d'accès souvent difficile aux toitures, de la potentialité d'éléments fragiles de toiture, cédant facilement sous le seul poids d'un individu, du nécessaire acheminement de l'outillage et des matériaux de couverture et de conditions parfois difficiles d'intervention (urgence, intempéries...), les risques de chutes sont élevés chez les couvreurs. Aujourd'hui, la couverture est l'une des activités les plus accidentogènes de la construction, à l'origine de traumatismes souvent graves voire mortels. Aussi, la prévention des chutes de hauteur doit constituer une priorité pour l'indépendant couvreur.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes pour prévenir les chutes de hauteur :

- choisissez autant que possible l'échafaudage de pied (en raison de son caractère modulable et adaptable à toutes les configurations du bâtiment et de ses qualités de résistance et de fiabilité) ; utilisez des échafaudages adaptés et conformes à la réglementation (échafaudages à montage et démontage en sécurité MDS) ; les échafaudages doivent être stabilisés et bien ancrés ;
- privilégiez l'utilisation des plateaux métalliques (dont la résistance est connue et certifiée par le fabricant) et positionnez-les correctement (pour pouvoir circuler et ne pas tomber) ;

- préférez à l'échelle les plates-formes de travail ou les nacelles qui sont beaucoup plus stables ; ne mixez pas échafaudage de pied et consoles ; n'utilisez l'échelle que s'il s'agit de travaux de très courte durée ne présentant pas de caractère répétitif ou risqué. Dans tous les cas, l'échelle doit être fixée pour éviter qu'elle ne glisse ou bascule (étudiez la nature du sol et prévoyez un arrimage au sommet) ; elle doit systématiquement dépasser le niveau à atteindre ;
- adaptez le choix de la protection collective au chantier de couverture réalisé : utilisez des consoles d'angle en débord (pour disposer d'un débord supérieur à 60 cm) et des garde-corps d'about intégrés à la console en cas de travail en rives ; utilisez des consoles d'angle pour les toitures 4 pans et les décrochements de façade ; utilisez un échafaudage à pied en cas de travaux sur une toiture avec combles mansardés, avec décrochements de façade, pour la rénovation des toitures ;
- en cas de matériaux fragiles (de type plaques en fibre-ciment) sur des éléments transparents ou translucides de toitures-terrasses comme les lanterneaux, les sky-dômes ou les exutoires de fumées, et face au risque de passer à travers le toit, installez systématiquement des filets de recueil, au plus près de la structure sous la couverture, ainsi que des barreaudages en sous-face des lanterneaux de façon permanente ; plus généralement, recouvrez les toitures de résistance insuffisante, de planches ou de tout autre dispositif capable d'arrêter une personne ;
- renseignez-vous sur les équipements innovants existants : exemple des plates-formes de travail mobile complètement adaptées à l'activité du couvreur ;
- sécurisez le travail en hauteur par l'intermédiaire de garde-corps rigides métalliques (plus résistants que les garde-corps bois), une plinthe de butée (de 10 à 15 cm) et des filets de sécurité maille 10 x 10, de préférence doublés de filets pare-gravats (conçus pour arrêter le matériel – outillage, tuiles, gravats alors que le matériel s'accroche facilement dans les mailles du filet de sécurité maille 10 x 10) ; généralisez les garde-corps supérieurs à 1,50 m (seule hauteur permettant, étant donnée la courbe de chute d'un individu, d'empêcher les chutes de hauteur) ; pensez à vérifier auprès

du fabricant jusqu'à quelle hauteur le garde-corps aura une résistance suffisante ; rehaussez les garde-corps en cas de besoin de travail spécifique ;

- sur le toit, portez un harnais fixé à un point d'ancrage fiable, en complément des filets anti-chute disposés en périphérie ; pensez à changer votre harnais dès qu'il a servi à arrêter une chute ou est détérioré ; n'utilisez des cordes qu'en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement collectif ;
- signalez par des dispositifs visibles les obstacles de toute nature (antenne TV, radio, hauban) ;
- pensez à utiliser tous les équipements qui facilitent votre travail en sécurisant votre position ou en limitant vos déplacements : c'est le cas, par exemple, des échelles de toit (de préférence avec crochets de faitage), des chevalets et des planchers d'échafaudage (fortement conseillés en cas de travaux sur une surface dont la pente est supérieure à 45°), des ceintures « porte-outil »... ;
- évitez de trop surcharger et d'encombrer les planchers d'échafaudage, les plates-formes et les passerelles.

N'oubliez pas que le respect des normes de sécurité et de la réglementation est essentiel dans votre activité.

Adoptez les bons gestes pour prévenir les chutes de plain-pied :

- tenez le chantier rangé et dégagé d'obstacles en permanence ;
- organisez la circulation sur le chantier et prévoyez un accès sécurisé (balisage, sécurisation du chantier et des voies de circulation, éclairage) ;
- stockez les matériaux dans un endroit proche de leur utilisation finale.

Il existe des formations pour utiliser correctement et en toute sécurité vos équipements (par exemple, pour le montage et démontage des échafaudages ou pour vos déplacements sur les toits) : pensez-y !

PRODUITS CHIMIQUES Et POUSSIÈRES

Quels risques pour la santé ?

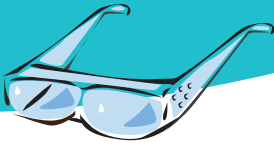
L'utilisation de certains produits (ciment, résines, produits bitumeux, colle, brais, goudrons...), l'existence de poussières (laines isolantes) ainsi que l'activité de soudage (risque d'intoxication au plomb) sont susceptibles de provoquer des maux de tête, des allergies, des irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires, des maladies broncho-pulmonaires, voire des cancers professionnels (des poumons, de la peau et de la vessie). D'où l'importance d'être vigilant.

Le risque d'exposition à l'amiante ne doit pas être négligé dans vos travaux de rénovation : le matériau à risque est pour vous l'amiante-ciment ; il se retrouve dans les plaques ondulées de toiture, les ardoises « fibro » ou petits éléments, les gaines de ventilation, les conduits de cheminée, les descentes d'eau pluviale, les plaques de bardage... C'est principalement lors de vos travaux de dépose totale ou ponctuelle, d'entretien et de maintenance que les risques existent puisque les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978 et que leur utilisation n'a été totalement interdite qu'à partir de 1997.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes pour protéger votre peau :

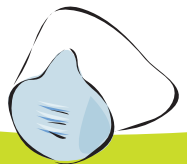
- portez des vêtements adaptés aux travaux du bâtiment et à vos conditions de travail, imperméables, couvrants lors de la mise en œuvre des laines isolantes ; ces vêtements de protection, portant la norme CE, doivent être changés au moindre signe d'usure ;
- portez des gants industriels et changez-en à la moindre déchirure ; soyez très vigilant au risque de brûlures dans vos travaux de soudage et de décapage chimique ;



- évitez tout contact direct avec le ciment, les résines et les produits bitumeux ;
- lavez-vous bien les mains avec du savon doux après toute activité de soudage ; ne fumez pas, ne mangez pas et ne portez rien à la bouche avant d'avoir bien nettoyé vos mains ;
- protégez vos mains en appliquant régulièrement une crème barrière grasse et hydrophobe (anti-eau) avant travaux et une crème hydratante et adoucissante après travaux.

Adoptez les bons gestes pour protéger vos yeux et vos voies respiratoires :

- portez des lunettes de protection aussi souvent que nécessaire (notamment en cas d'utilisation des meuleuses, des tronçonneuses et des scies, de travaux de soudage) ;
- portez un masque anti-poussière lors de la manipulation des laines isolantes et de vos travaux de découpe et surtout, veillez à ne pas l'enlever trop tôt ; privilégiez un travail en vase clos dès que possible et aspirez les poussières à la source ; pensez à l'humidification qui est une méthode de travail non génératrice de poussières ;
- par rapport aux risques liés à l'amiante-ciment, essayez au maximum de réduire votre exposition : portez un équipement de protection individuelle adapté, composé d'une combinaison jetable, de gants et d'un masque avec filtre ; utilisez des outils à main (pas de disqueuse, meuleuse ou ponceuse, libératrices de fibres) et démontez manuellement les éléments à déposer ; humidifiez (avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique) la zone à casser ou à découper pour fixer au maximum les fibres ou utilisez un aspirateur à filtre absolu. Respectez la réglementation relative aux déchets en amiante-ciment (dépôt et transport dans des sacs spécifiques et étiquetés, bordereau de suivi des déchets amiantés). Si vous êtes employeur, n'oubliez pas que pour toute intervention sur l'amiante-ciment, vous devez respecter plusieurs obligations réglementaires envers vos salariés (suivi médical, formation, rédaction d'un « mode opératoire » pour les travaux de maintenance, d'entretien ou de dépose ponctuelle, rédaction en sus d'un « plan de retrait » pour les travaux de dépose totale).



MANUTENTION, GESTES ET POSTURES

Quels risques pour la santé ?

Les douleurs du dos, des poignets, des épaules, etc., ainsi que les traumatismes aux genoux et aux chevilles sont fréquents chez les couvreurs. Ces troubles musculo-squelettiques sont le résultat de la manutention de charges lourdes, de postures difficiles et pénibles (efforts et contraintes posturales : torsions, positions penchée en avant, accroupie ou agenouillée, rotations...), de gestes répétitifs (exemple du pointage au marteau) et des vibrations des machines outils portatives. Ces actions sont inhérentes au métier de couvreur mais quelques précautions permettent d'éviter qu'elles n'induisent un risque pour votre santé.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes pour vous protéger dans les activités de manutention :

- pour soulever une charge : rapprochez-vous le plus possible de la charge en l'encadrant, maintenez le dos droit et fléchissez les genoux, utilisez la cuisse pour redresser un rouleau ou un madrier, répartissez bien l'effort sur les deux bras ; lors des travaux sur le toit, maintenez les épaules et le bassin parallèles (autrement dit, évitez les positions « tordues ») et utilisez les appuis antérieurs ;
- évitez le port de charges trop lourdes (au maximum 25 kg en cas de port de charge occasionnel, 20 kg en cas d'activité répétée), d'où l'intérêt de choisir des outils et des conditionnements de poids réduits : rouleaux d'étanchéité

bitulmeuse (roofing) de 8 m² au lieu de 12 m², paquet d'ardoises de moindre quantité, marteau électrique ou pneumatique de poids réduit (avec cartouche de gaz) ou fixé sur système de glissières, échelles et échafaudages légers (en aluminium), plieuse... ; lorsqu'une charge est très lourde (cas du papier d'étanchéité, des bacs acier) ou dans les phases de chargement et déchargement, veillez à travailler à deux ;

- utilisez autant que possible les aides à la manutention disponibles (nacelles élévatrices de matériaux, monte-charges de préférence à genouillère, potences, palans à moteur, treuils de levage, transpalettes, brouettes, chariots, pinces de préhension, poignets de transport...) ; veillez à ne pas dépasser les charges maximales que peuvent supporter les appareils et accessoires de levage ;
- en cas d'impossibilité de mécaniser la tâche de l'approvisionnement, soyez vigilant, utilisez un sac à dos de couvreur ou privilégiez le port des tuiles ou ardoises par petits paquets ;
- assemblez les pièces lourdes en atelier et manutentionnez-les à la grue ou à l'aide d'un treuil de levage ; afin de supprimer les manipulations au niveau du garage et d'éviter les reprises au niveau du chantier, utilisez une remorque spéciale pour l'échafaudage ;
- dans les travaux de démontage ou de nettoyage d'une toiture, utilisez du matériel adapté (tire-clou, pied de biche...), une goulotte ou un monte-charge pour déblayer les gravats, tuiles et ardoises à changer et redescendez-les ;
- dans les travaux d'étanchéité, utilisez un diable prévu à cet effet pour le déplacement et la découpe des rouleaux de zinc ou de papier d'étanchéité ; le découpage au sol permet d'éviter de monter des charges inutiles.



Adoptez les bons gestes pour vous protéger dans vos autres activités :

- pour les travaux préparatoires (exemples du sciage et de la découpe des matériaux, de la préparation des éléments de zinguerie), installez autant que possible votre poste de travail au sol, à hauteur d'homme (c'est-à-dire entre 85 à 110 cm de hauteur) ; pour les découpes effectuées sur le toit, dotez-vous d'outils adaptés (exemple du mini-CAD avec bac collecteur muni d'une sangle pour la découpe des ardoises naturelles) ;
- prenez l'habitude de ranger les outils, pièces et matériaux à bonne hauteur plutôt que sur le sol ;
- pensez à adapter la hauteur du plan de travail en fonction de la tâche (pour un travail de force, comme frapper avec un marteau, hauteur des hanches ; pour un travail de précision, comme la réalisation de découpes, hauteur des coudes) ; utilisez un établi pour poser les instruments de découpe plutôt que de les placer sur le sol ;
- pensez à limiter votre fatigue musculaire en vous servant d'outils adaptés : par exemple, l'usage d'un marteau électrique ou pneumatique permet d'éviter des gestes répétitifs lors de la pose des liteaux ou du papier goudron ; l'utilisation d'une visseuse/dévisseuse permet de pointer dans toutes les directions et de limiter les positions difficiles ; le recours à un siège en bois (permettant d'être « assis ») pour la pose des tuiles permet de réduire les contraintes musculaires et articulaires liées à la position



agenouillée ; l'utilisation de foreuses et visseuses avec rallonge permet de travailler en position redressée (vissage de plaques sur un toit plat) ;

- sur le toit, pensez à organiser la mise à disposition des matériaux et leur accessibilité à la bonne hauteur ; il existe en outre des outils « innovants » comme les chariots de toits conçus pour faciliter l'approvisionnement en tuiles du couvreur ;
- utilisez des genouillères pour les travaux au sol ou un pantalon à genouillères type « hygrovet » ;
- utilisez des outils munis de dispositifs antivibratoires ;
- évitez d'utiliser votre main comme marteau.

La prévention des troubles musculo-squelettiques passe aussi par l'organisation du travail : pensez à prendre des moments de pause et à alterner les tâches lourdes et légères pour laisser les muscles du dos se reposer de temps en temps ; pensez à bien organiser votre journée, la livraison et l'approvisionnement de vos matériaux et outils pour limiter les montées et descentes du toit et pour faciliter votre travail (exemple du conditionnement des tuiles qui doit être prévu en amont pour faciliter le panachage de celles-ci lors de leur pose sur le toit).

Des exercices physiques réguliers sont aussi largement conseillés pour entretenir votre souplesse musculaire et articulaire : des petits exercices d'étirement très simples sont conseillés en début d'activité. Enfin, il existe des formations aux manutentions et postures : pensez-y !

Enfin, dans l'acquisition d'outils automatisés de manutention, pourquoi ne pas envisager une mise en commun avec d'autres artisans.



RISQUES D'ACCIDENTS

Quels risques pour la santé ?

Les risques sont nombreux sur un chantier : plaies, coupures aux mains et aux pieds, écrasement des membres, corps étrangers dans les yeux, risque électrique, chutes d'objets... Ils sont liés à l'organisation du chantier et à l'utilisation de machines ou d'engins pouvant s'avérer dangereux.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes pour limiter les risques d'accident :

- portez en permanence des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et des gants, chaque fois que nécessaire ; pensez à choisir des gants adaptés à chaque usage (par exemple épais et renforcés pour la manutention) ;
- respectez les recommandations d'utilisation et de sécurité des machines outils portatives (tronçonneuse, scie, perforateur, meuleuse...) et des engins mobiles et appareils de levage que vous utilisez ; vérifiez régulièrement qu'ils sont aux normes ;
- équipez-vous d'outils qui facilitent votre activité : c'est le cas, par exemple, du marteau ergonomique, qui en permettant de régler le placement du centre de gravité, est synonyme de moins d'efforts et de moins d'accidents par ripage, par coupure et par coup ;
- repérez les lignes électriques aériennes et prenez les mesures de protection nécessaires (intervention auprès des services de l'EDF) ;
- évitez d'empiler des matériaux ou de les disposer de manière dangereuse ;
- pensez à charger vos véhicules en anticipant les risques de chutes et les possibilités de déchargement sur le chantier ;
- pensez à être à jour de votre vaccination contre le tétanos ;
- soyez vigilant quant aux consignes de sécurité à suivre

et aux mesures à prendre en cas d'urgence ; n'oubliez pas de les rappeler et de les diffuser sur votre chantier.

Rappelez-vous que le contrôle régulier de vos équipements est un gage de sécurité et que vos équipements de protection individuelle doivent être remplacés dès qu'ils sont abîmés ou trop vieux.

Lors de l'achat d'équipements et d'outils, pensez à vérifier que ceux-ci respectent les normes CE de sécurité. Pensez aussi à votre santé ! Dans le bâtiment, les techniques évoluent assez rapidement et des nouveaux équipements de travail (nouveaux types d'engins de chantier plus performants ou mieux adaptés à certaines activités, appareils de levage de conception plus modernes et adaptés aux techniques de construction actuelles, nouveaux revêtements...) sont disponibles sur le marché. Ces nouveaux équipements sont aussi parfois synonymes de nouveaux risques, alors soyez vigilant !

BRUIT

Quels risques pour la santé ?

Au-delà de la gêne occasionnée, du risque accru de fatigue, d'anxiété et de stress, les bruits du chantier et des outils utilisés peuvent être sources de traumatismes sonores pouvant aller jusqu'à la surdité.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes :

- portez des protecteurs individuels contre le bruit (casques, bouchons d'oreille) ;
- privilégiez les outillages les plus silencieux ;
- ne sous-estimez pas le rôle du marteau comme source de bruit.



TRAVAIL EN EXTÉRIEUR

Quels risques pour la santé ?

Le travail en extérieur conduit les couvreurs à être exposés aux ultraviolets (UV), aux intempéries, au froid ou à la chaleur, à l'humidité. Les principaux risques sont les méfaits sur la peau (allant du coup de soleil au cancer de la peau) et l'aggravation des conditions d'exercice (en particulier, la multiplication des risques de chutes et d'accidents) en cas de conditions météorologiques difficiles (vent et pluie notamment).

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes :

- ne travaillez pas torse nu et mettez une crème solaire efficace sur les parties découvertes ;
- organisez votre travail en fonction des conditions météorologiques ; soyez extrêmement vigilant au risque de glissade en cas de temps humide ;
- pensez à boire régulièrement pendant les périodes estivales notamment.

RISQUE ROUTIER

Quels risques pour la santé ?

Il est lié aux transports inhérents à votre métier (accès à un chantier, transport des matériaux et outils...). En tant qu'indépendant, vous êtes généralement équipé d'un véhicule utilitaire léger (VUL) pour usage professionnel. Or, en raison de son chargement, vous êtes exposé à des accidents de la route plus fréquents et plus graves.

Comment vous protéger ?

Adoptez les bons gestes :

- équipez votre véhicule de dispositifs d'aide à la maîtrise de la trajectoire : dispositif d'aide au freinage d'urgence (type AFU, BAS, DBC...), dispositif d'anti-blocage des roues lors d'un freinage violent (type ABS, ABR...), dispositif de contrôle de trajectoire (type ESP, DCS, DSC, DSTC...);
- équipez votre véhicule au meilleur niveau de sécurité : airbags (pour les places conducteur et passager), aménagement de la zone arrière du véhicule, cloison de séparation et dispositif efficace d'arrimage des charges, adaptés aux masses et volumes transportés. Il est recommandé de faire réaliser l'aménagement de son véhicule par un professionnel agréé : celui-ci vous conseillera en fonction des caractéristiques de votre métier. Si vous comptez acheter un nouveau véhicule, réfléchissez à son aménagement en même temps que vous le choisissez;
- assurez-vous du respect du poids total autorisé en charge;
- vérifiez et entretenez régulièrement votre véhicule et en particulier, dotez-vous d'un dispositif de surveillance de pression des pneus;
- respectez l'interdiction d'utilisation du téléphone portable et du kit mains libres lors de la conduite;
- organisez vos déplacements en prévoyant le temps nécessaire aux trajets dans l'élaboration des plannings.

Le document unique

L'obligation de prévention des risques professionnels s'applique à tous les employeurs. Le chef d'établissement a la responsabilité d'établir et de mettre à jour chaque année un « document unique d'évaluation des risques professionnels », lequel doit servir de base au développement d'actions de prévention dans l'entreprise.

Si vous employez des salariés, la Carsat* de votre région peut vous proposer une aide technique, voire financière, pour vous accompagner dans la maîtrise de vos risques.

* Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Retrouvez ces informations et bien d'autres
sur le site du RSI entièrement dédié à la prévention.



www.le-rsi.fr/prevention

Le RSI est votre interlocuteur social
unique pour toute votre protection
sociale personnelle obligatoire.

VOTRE CAISSE